

Le journal de



www.mairiedebourg.fr

L'Histoire du culte à Bourg



**Chantier à venir :
effacement des réseaux**



**Un FT17 à l'Historial de
Beaune**



Edito

Technique, technologies diverses avancent à grands pas. Font-elles évoluer l'homme vers davantage de liberté, d'égalité, de fraternité, d'humanité ? L'humain est trop souvent empêtré dans son ego, son attrait pour le pouvoir, la puissance, l'appât du gain, que ce soit chez certaines élites, à divers échelons dans notre société ou à l'échelle de la planète. Selon le dictionnaire, l'élite est un petit groupe, considéré comme ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué !

Trop souvent, déconnectés du terrain, de la réalité quotidienne, de leur propre humanité, certains hommes avancent dans la vie, autocrates, suivant leurs propres ambitions.

De nombreux "sans voix", heureusement, continuent à enchanter le monde par leur richesse intérieure et la laissent s'exprimer : un sourire, une écoute dans des temps troublés, des paroles d'apaisement, de réconfort, un pardon, une présence, un accueil, une création... Soyons de ceux qui expriment leur nature profonde, celle qui cherche l'harmonie, le partage, le respect, loin des préjugés et des projections dont nous sommes la proie.

Soyons artisans de paix, de joie, de justice, d'amour envers tout et tous. Que s'éveille en nous le meilleur et que se taise le pire. Nos cœurs sont-ils prêts à s'envoler vers la lumière ? Nos âmes à côtoyer les Anges ? Ayons de la gratitude pour la Vie, remercions-la pour ce qu'elle nous offre chaque jour. Émerveillons-nous devant un arbre centenaire, un parterre de fleurs multicolores, le reflet des nuages sur un étang, un ciel étoilé, la présence d'un être aimé... Utilisons ce pouvoir que nous avons, à notre échelle, de faire reculer les ténèbres, le mensonge, la manipulation... Que la lumière prenne le pas et illumine nos êtres : ainsi pourra avancer le monde.

Bel été à tous et que chacun profite au maximum des beaux moments que procure cette saison.

Le mot du Maire

Un jour, l'été...

Même si les besoins en eau se faisaient sentir depuis longtemps, il est temps que le soleil revienne et nous redonne le sourire, le moral, la pêche... En cette période de tension internationale, de campagne électorale où plus personne ne se retrouve, d'élections à ne rien y comprendre, tout cela demande de l'apaisement, de prendre du recul, de se changer les idées. Quoi de mieux qu'une bonne dose de soleil synonyme de vacances, de barbecue, de soirées sympas...

Malgré la période estivale où la France vit au rythme des vacances scolaires, l'activité communale reste importante. Les tant attendus travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques vont enfin commencer pour durer plusieurs mois. L'installation du Data-center se termine. Nous travaillons sur quelques dossiers importants pour l'avenir de la commune comme le transfert de l'eau et l'assainissement pour janvier 2026, le maintien de nos capacités d'investissement mais aussi et sans oublier la gestion du quotidien avec son lot de petites tracasseries.

C'est aussi la période des examens de nos chères têtes blondes, le stress avant la délivrance des résultats en espérant que tous réussissent chacun dans leur domaine.

Je vous souhaite un bel été.



À venir...

Octobre 2024

Halloween (à confirmer)

11 novembre 2024

Armistice 14 – 18

17 novembre 2024

Repas des aînés

22 novembre 2024

Soirée beaujolais

21 décembre (à confirmer)

Noël des enfants

5 Janvier 2025

Vœux de la municipalité

Sommaire

Edito, le mot du maire

Rétrospective du semestre

La compagnie du Plat'O

Camping de la Croix d'Arles

Le culte à BOURG (1^{re} partie)

Compte-rendu du conseil

Un FT17 à Beaune

Bilan qualité de l'eau

Application Maelis

Infos

Le premier semestre en images

DECEMBRE

Le Père Noël est arrivé !



Le 16 décembre, petits et grands ont été invités à la salle de convivialité où des grands jeux en bois les attendaient. Parents et enfants s'en sont donnés à cœur joie puis le Père Noël est arrivé chargé de cadeaux.

Après leur distribution, les parents en ont profité pour immortaliser l'instant présent.

Comme chaque année, le conseil municipal aidé de bénévoles a installé les décorations de Noël début décembre. Le lutin du Père Noël a également ajouté une boîte aux lettres sur le muret de la mairie afin que chacun y glisse sa lettre.



Le lutin du Père Noël a également remis une petite décoration à suspendre au sapin aux enfants qui avaient déposé un dessin ou un message dans la boîte. Cet arbre de Noël s'est terminé autour d'une collation offerte par la municipalité et tous sont repartis, heureux d'avoir été gâtés, mais surtout d'avoir passé un bel après-midi.

Cure de jouvence pour la salle de convivialité

Lundi 26 décembre, les membres du conseil municipal ont rajeuni la peinture des murs de la salle de convivialité. Deux journées ont été nécessaires pour ce minutieux travail réalisé en équipe. Les habitants l'ont découverte lors des vœux de la municipalité le 7 janvier.



JANVIER

Vœux de la municipalité



Comme chaque année, habitants et élus se sont retrouvés à la salle de convivialité pour les vœux.

Le maire a présenté ses vœux aux habitants au nom de la municipalité, puis il a fait un bilan des projets réalisés au cours de l'année passée et de ceux à venir.

L'équipe municipale en place a déjà effectué plus de la moitié de son mandat, bien des projets ont vu le jour. Le maire a passé en revue tout ce qui avait contribué à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens. Il a évoqué les projets en cours de réalisation et qui devraient se finaliser dans l'année 2024.

Il a également remercié les bénévoles qui dynamisent le village de par leurs activités diverses. Elles et ils contribuent au bien vivre et bien être des bourgeois.

La municipalité ainsi que les habitants ont souhaité la bienvenue à Elisabeth et Mathieu qui viennent d'acquérir une ancienne maison de maître et sont en pleins travaux de rénovation avant de pouvoir en faire leur résidence principale. Ils ont reçu des mains de Dominique Thiebaud, une corbeille de produits locaux ainsi que les deux tomes de la BD Langres et son Pays.

Après des applaudissements chaleureux, les personnes présentes ont pu profiter d'un moment de convivialité.



Projets BPT 2024



L'assemblée générale de Bourg Patrimoine et Traditions a eu lieu le 12 janvier dernier. Le président Sébastien André a alors annoncé sa démission. Bernard Gouriet, fondateur de l'association en 2015, a repris le flambeau, élu à l'unanimité. Simone Gouriet, Isabelle Rouot restent trésorière et secrétaire, Gérard Maltin est élu vice-président. Elyane Mathey et Eric Hognon ont été reconduits dans leur fonction de secrétaire adjointe et trésorier adjoint. Les rôles de chacun ont été redéfinis. Les équipes actuellement en place prendront en charge la préparation et le déroulement du poste confié. Le président coordonnera les équipes.

Quant à la rénovation de l'escargot, une réflexion est en cours pour se rapprocher de la Fondation du Patrimoine. Reste à trouver un rénovateur afin qu'il fournisse un devis ainsi que le détail des travaux à réaliser, car ceux-ci sont lourds pour les seuls bénévoles et requièrent un savoir-faire qu'ils ne possèdent pas.

Quant aux finances, elles sont saines, les bénéfices acquis lors des manifestations ont été utilisés pour l'achat de matériaux, d'une cabane de chantier d'occasion qui permet de stocker le matériel.

Merci à cette belle équipe qui dynamise le village et crée des liens entre les habitants.



Le président de la Fédération Départementale des Bouilleurs de crus reconduit dans ses fonctions

Le conseil d'administration de la Fédération Départementale des bouilleurs de cru de la Haute-Marne (FdB cru52) s'est réuni à la salle de convivialité de Bourg, en fin d'après-midi, jeudi 25 janvier, en présence de Monsieur Jean-Charles Cheritat, président national. Le Conseil d'Administration a procédé au renouvellement du bureau.

Dominique Thiebaud a été reconduit à son poste de président départemental.

A l'ordre du jour : le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF) qui a entériné l'exonération des taxes pour les fruiticulteurs pour les 5000 premiers degrés produits par ménage et par saison. Cette année le congrès national des bouilleurs de crus aura lieu fin mai à Saintes en Charente Maritime.

Lors de ce conseil d'administration il a été également question de communication : notamment participer à des évènements locaux afin de faire connaître la tradition et les droits de chacun.

Le bilan des adhésions et l'abonnement à la revue « les Bouilleurs de France » montrent que la Fédération Départementale avec près de 900 adhérents se porte bien, pour en faire une des plus importantes au niveau national. Les dernières évolutions montrent qu'il est nécessaire de se fédérer si l'on veut pouvoir défendre notre savoir-faire auprès des législateurs.



FEVRIER

Recensement de la population

Deux demi-journées de formation ont été nécessaires les 08 et 15 janvier, pour les agents recenseurs désignés dans les communes. A Bourg, c'est Marie-Claude Gay qui a effectué cette démarche citoyenne.

Elle a distribué à partir de mercredi 18 janvier, dans chaque foyer une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque occupant des résidences principales. Cette enquête statistique est obligatoire et la participation de chaque foyer est essentielle.

Elle conditionne notamment les dotations que la commune perçoit de la part de l'état.

Le recensement s'est terminé le 17 février. Les résultats officiels sont attendus pour le second semestre.



Défilé de Carnaval

Lucie avait convié les enfants le 18 février pour un après-midi balade costumée dans les rues du village. Plus beaux les uns que les autres, ces jolis bambins aux déguisements colorés se sont arrêtés devant les maisons pour se faire reconnaître et obtenir des bonbons et autres friandises. L'accueil des villageois fut chaleureux et c'est à la salle de convivialité que s'est terminée l'escapade du jour. Là les attendait un gouter avec pâtisseries et boissons fraîches. Un réconfort bien mérité !



AVRIL

Matinées de travaux bien remplies

Dimanche 7 avril, par une belle matinée ensoleillée, quelques conseillers municipaux de Bourg accompagnés de bénévoles ont retroussé les manches pour effectuer les travaux prévus dans le village.

Pendant que certains s'occupaient de la salle de convivialité, une belle équipe s'est attelée au nettoyage du carré souvenir militaire et du monument aux morts. Après avoir éliminé les anciens graviers, ils ont appliqué du géotextile avant de le recouvrir de gravillons neufs. Les alentours du lagunage et de la station de pompage ont subi une cure de jouvence avec l'abattage d'arbres morts. Enfin, les « nids de poule » sur la C3 direction Cohons, ont bénéficié d'enrobé à froid.



Dimanche 5 mai, les travaux d'aménagement autour du monument aux morts ont été finalisés pour être prêts pour la cérémonie du 8 mai.

Soirée choucroute réussie

Samedi 13 avril, à la salle de convivialité du village, l'association Bourg Patrimoine et Traditions avait mis les petits plats dans les grands pour servir, à sa cinquantaine de convives, une choucroute garnie. Dans son mot d'accueil, Sébastien André a, au nom de l'association, souhaité la bienvenue à toute l'assemblée. Puis il a demandé ensuite une minute de silence en mémoire à Michel, membre actif de l'association, qui nous a quittés le 15 mars. La panoplie de desserts a été préparée par les bénévoles du village, membres de l'association BPT. C'est dans une ambiance chaleureuse que s'est déroulée cette soirée festive.



MAI

Des drapeaux hauts en couleurs

C'est en 2017 que le conseil municipal a décidé d'implanter une structure en osier haut-marnais avec les drapeaux français et américain. En effet, cette année-là, Bourg célébrait le centenaire de la présence américaine avec la participation de Mme Patton-Ayer, petite-fille du Général George Smith Patton. Après sept années, bravant les aléas de la météo, les drapeaux ont perdu de leur panache. La municipalité en a acheté de nouveaux.

De petites mains se sont attelées à la tâche : elles ont démonté les anciens et ont cousu les nouveaux sur l'osier. Dimanche 5 mai, les élus les ont réinstallés, ils sont de nouveau prêts à affronter les caprices du temps.



Conseil d'administration de Bourg Patrimoine et Traditions

Les membres du conseil d'administration de l'association Bourg Patrimoine et Traditions se sont réunis lundi 13 mai pour établir le programme des activités de l'association étalé sur le reste de l'année.

Le vide-greniers du 23 juin sera organisé par les équipes responsables de cette activité. Le village sera animé avec l'exposition de modèles réduits présentée par l'association des « Miniatures Haut-Marnaises ».

Un voyage d'une journée dans les Vosges est prévu le dimanche 15 septembre. Les feuilles d'inscription définissant les modalités pour ce voyage seront distribuées

La soirée beaujolais du vendredi 22 novembre clôturera les animations de l'année.

Cet été, il n'y aura pas de « Poulet-Party ». Une réflexion est en cours pour perpétuer ce repas champêtre, sous une autre forme en 2025. Afin d'avoir plus d'espace couvert, l'association a décidé d'acheter une tonnelle pliante.



Les Amis de Brevoines ont visité le site de l'escargot

Lundi 20 mai, l'association des Amis de Notre-Dame de Brevoines a effectué sa randonnée pédestre en faisant étape sur l'escargot de Bourg.

Les marcheurs ont été accueillis par Bernard Gouriet, président de l'association Bourg Patrimoine et Traditions qui leur a présenté l'histoire très riche du village, et en particulier celle de l'escargot et ses alentours. Il a également expliqué le projet de restauration de l'escargot et le projet global d'aménagement des clos du coteau situés sous les roches.

Les Amis de Brevoines ont été très intéressés par ces commentaires, d'autant que, dans le parc paysager de Buzon, ils assurent l'entretien d'ouvrages en pierre sèche dont l'escargot de Buzon.

Le souhait commun pour les deux associations serait de voir réaliser un jour un circuit des escargots entre Langres, Bourg et Cohons.



Le village se pare de fleurs



Tous les ans à la même époque le fleurissement est un moment attendu. Mardi 28 mai, des membres du conseil municipal et des bénévoles ont sorti le rack rempli de fleurs. Les pots et jardinières ont été garnis avec des compositions multicolores. Les entrées du village, les grilles, le devant de la mairie et le belvédère ainsi que tous les endroits susceptibles d'être décorés n'ont pas été oubliés. Les plantes ont été choisies en fonction de leur résistance à la chaleur et aux intempéries. Nombreux sont les habitants qui participent également au fleurissement de leur propriété, colorant ainsi les rues du village.



38^{ème} Assemblée Générale pour l'Association La Montagne

Chaque année l'assemblée générale de l'Association La Montagne se déroule dans un village du sud haut-marnais. Cette année c'est Dominique Thiebaud, maire de Bourg et conseiller départemental, qui a eu le plaisir d'accueillir les participants dans sa commune le mardi 28 mai, Jocelyne Pagani, présidente de l'association La Montagne, après avoir souhaité la bienvenue, a ouvert la séance par une AG extraordinaire suivie d'une assemblée générale ordinaire avec le rapport moral de la présidente.

L'assemblée a validé à l'unanimité, le rapport moral, le rapport des activités et les rapports financiers. Jocelyne Pagani et Lionel Blanchot ont exposé ensuite les orientations et les programmes d'action pour 2024. Les prochains rendez-vous ont été donnés.

Gilles Goiset a précisé que l'édition 2024 de Pierres et Terroir consacrée à Percy le Petit (Percy sous Montormentier) est en cours de préparation. La journée dédiée à la présentation de l'ouvrage sera le 28 septembre. Mounira Chabanet a présenté le budget prévisionnel de l'année 2024.

Cette assemblée Générale a permis de nombreux échanges avec les participants et s'est prolongée par le verre de l'amitié offert par la municipalité de Bourg.



Succès sur toute la ligne pour le vide-greniers

Dimanche 23 juin, les membres de l'association Bourg Patrimoine et Traditions étaient à pied d'œuvre de bonne heure pour accueillir les exposants et les visiteurs.

Les emplacements bien délimités et numérotés ont été comblés en peu de temps par une soixantaine d'exposants. La météo incertaine n'a pas effrayé les participants. Comme à l'habitude, le café et la brioche ont été offerts à tous les exposants. Vers midi, le stand de petite restauration a été pris d'assaut.



Toute la journée, les gaufres, sandwiches, glaces et boissons fraîches servis par les bénévoles ont été appréciés. Installée à l'intérieur de la salle de convivialité, l'association « Miniatures haut-marnaises » de Saints Geosmes a ravi petits et grands avec leurs démonstrations d'engins télécommandés. En fin de journée, la satisfaction s'affichait sur tous les visages. Rappelons que les bénéfices seront utilisés pour la réhabilitation de l'escargot de Bourg.

Une enfant du village au relais de la Flamme Olympique à Saint-Dizier

Vendredi 28 juin, Eugénie, 35 ans, originaire de Bourg et créatrice des Chipies d'Eugénie était une invitée privilégiée. En effet, elle a reçu une invitation pour faire partie des 24 membres retenus pour la haie d'honneur qui accueillera le dernier relayeur de la Flamme Olympique. La journée s'est terminée par un temps fort : l'allumage du chaudron sur le site célébration à Saint-Dizier dans l'enceinte du Parc du Jard.

Elle était fière de brandir le drapeau Olympique sur le tapis rouge pour l'arrivée d'Axel Clerget. Eugénie confie « c'est pour moi un événement unique qui, je suppose ne se produit pas deux fois dans une vie »



Début des travaux pour la construction d'un xSO

Depuis quelques jours des engins préparent le terrain sur les Roches Nord de Bourg, pour la construction d'un xSO sur la base d'un container acier de transport. La parcelle référencée au cadastre est ZC-19, de 4263 mètres carrés, la surface au plancher allouée est de 204 mètres carrés (location en bail emphytéotique).

C'est pour moderniser son réseau et ainsi répondre à la forte croissance des usages télécoms, qu'un opérateur a initié le déploiement de nouveaux sites de collecte. Le projet répond à un besoin d'intérêt collectif

en contribuant directement à l'aménagement numérique du territoire, au bénéfice des collectivités : très haut débit pour les habitants et les entreprises de la zone étudiée. Pour déployer ces sites clés des réseaux du futur, l'opérateur s'est allié à un partenaire spécialiste de l'hébergement télécom. Ainsi, ce partenaire, maître d'ouvrage des nouveaux sites réalisés, sera le futur locataire et signataire du titre d'occupation. L'opérateur intervient en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage et deviendra client du partenaire, une fois le site de Bourg terminé, pour l'hébergement de ses équipements télécoms.

Cette location sous bail emphytéotique permet à la commune de percevoir un loyer substantiel



JUILLET

14 juillet



Samedi 13 juillet, dès 20 h, quatre-vingts personnes inscrites au repas du soir se sont retrouvées devant le hangar mis à disposition par un ancien agriculteur du village, pour y prendre l'apéritif. Peu de temps après, les convives se sont dirigés à l'intérieur où le conseil municipal avait dressé les tables. Deux belles allées garnies de tables ornées d'assiettes multicolores attendaient de recevoir le buffet froid

A 23 h précises, les premiers lancements des feux d'artifices se sont fait entendre : de belles illuminations de toutes les couleurs, dans un ciel sans nuage ont ravi les spectateurs. Le spectacle terminé, chacun a regagné sa place pour se rendre au buffet des desserts concoctés par les bonnes volontés pour l'occasion de la fête nationale.



La compagnie du Plat'ô

prépare son prochain spectacle

Créée l'an dernier, la Compagnie du Plat'ô s'agrandit. Les bénévoles ont eu la joie d'accueillir 3 nouveaux comédiens : ils sont donc au nombre de 12 actuellement. Ils peuvent également compter sur la présence de fidèles bénévoles qui viennent toujours prêter main forte pour la réalisation et l'installation de décors, la régie, la tenue des entrées, de la buvette, la préparation des gaufres, ... Les préparatifs pour la prochaine saison sont bien lancés.



Deux pièces ont été sélectionnées : des histoires de familles drôles, pleines de quiproquos. Les rôles ont été distribués aux comédiens, les dates de représentations notées dans les agendas et les salles réservées dans des communes du Sud Haute-Marnais.

Les comédiens ont eu quelques semaines pour apprendre leur texte.

Ils avaient rendez-vous à la salle de convivialité de Bourg les 28 et 29 juin avec le comédien professionnel Jérôme Hudeley. En peu de temps, Jérôme leur a apporté ses précieux conseils pour peaufiner le jeu et la mise en scène.

Des soirées de bonne humeur et de rires en perspective !

Retrouvez-les le :

- 18/10 à Chauffourt
- 02/ 11 à La Lingonne à Rivière-les-fosses
- 09/11 à Longeau
- 10 / 11 à Torcenay
- 16/11 à Marac
- 30/11 à Varennes
- 07/12 et 08/12 au Théâtre de Langres
- 15/12 à Aprey
- 12 /01 à Andilly



Les projets fleurissent au camping de la croix d'Arles

Depuis 2019, les propriétaires, Anne et Frédéric BAUDE, ont à cœur d'accueillir les vacanciers de passage au camping, mais aussi toute personne qui souhaite se restaurer sur place.

Pour cette saison, ils continuent d'étendre la gamme des services et animations qu'ils proposent à leur clientèle, petits et grands. En mai, comme à chaque printemps depuis 3 ans, la collaboration avec « Concept Anims Gonflable » a été renouvelée pendant les vacances de printemps : une dizaine de structures gonflables ont été installées sur le terrain pour le plus grand plaisir des enfants venus pour l'occasion.

La construction d'un nouveau parc de jeux composé de toboggan, dôme et babyfoot extérieur devrait prochainement ravir les plus jeunes clients tout au long de l'année.



Pendant que les enfants s'amuse, les plus grands peuvent se restaurer à la friterie, à la remorque à pizza ou au restaurant selon les jours et horaires d'ouverture. Le chef nouvellement arrivé propose également des repas à thème chaque samedi soir. Repas indien, irlandais ou américain ont déjà été mis à la carte, il est possible de réserver pour découvrir les prochains thèmes.

Des soirées concerts sont également prévues avec les groupes langrois « Zik à la carte » et « Tendres années » les samedi 6 juillet, vendredi 2 et samedi 10 août.

La saison estivale s'annonce animée, pourquoi ne pas profiter des lieux au détour d'une promenade sur la voie verte ?

Le culte à Bourg (1^{re} partie)

Au travers de cet article et d'un suivant dans le prochain journal, nous allons relater l'évolution des lieux de culte à Bourg du prieuré de Cherrey, en passant par l'église Saint Hilaire qui se trouvait aux abords du cimetière, jusqu'à l'église actuelle Notre Dame.

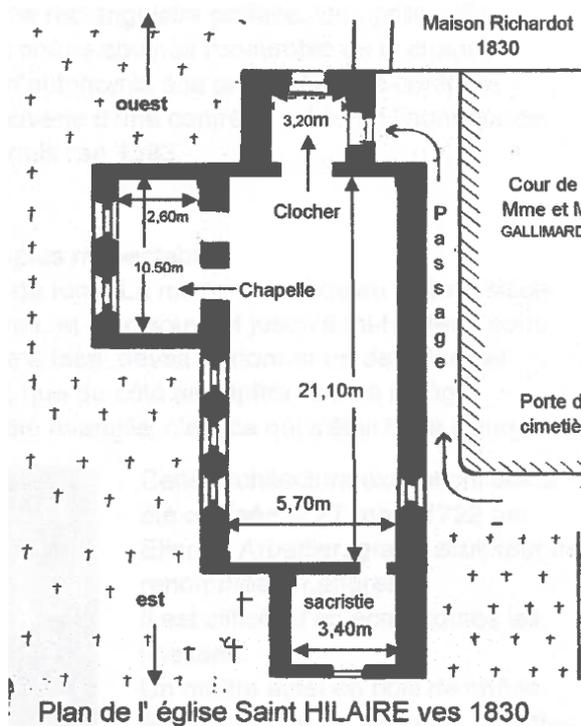
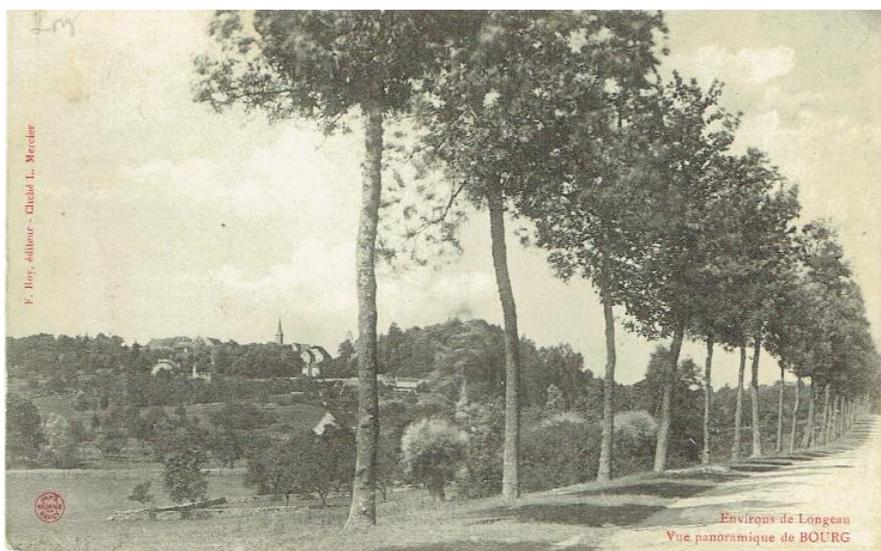
Prieuré de Cherrey

D'après un acte original de 1398, l'évêque de Langres, Louis de Bar, cousin du roi de France Charles VI, demande au roi l'autorisation de fonder un ordre religieux, celui de Saint Jérôme. Il fait entériner son projet par le pape Benoît XIII d'Avignon. A partir de 1400, il fait construire un prieuré, en restaurant les bâtiments existants en Cherrey et fait édifier une chapelle dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie et à Saint Jérôme.

La sœur de Louis de Bar était l'épouse de Jean I^{er}, roi d'Avignon qui a fondé, dans la péninsule ibérique, vers 1360, l'ordre des hiéronymites (en référence à Saint Jérôme), approuvé par le pape Grégoire XII de Rome.

Louis de Bar fait venir au prieuré de Cherrey douze hiéronymites, ainsi que le prieur, seule congrégation installée en France. Ces hiéronymites ne se plaisaient pas en Cherrey (différence de langue, guerre de cent ans, ...). Ils repartent alors au royaume d'Aragon. Seuls quatre d'entre eux restent.

Louis de Bar fait alors venir trois religieux de Belgique ; le prieuré revient alors à l'ordre de Saint Augustin. Peu à peu, il décline. Sa chapelle est détruite en 1770, une autre plus modeste est reconstruite et ne restera visible que quelques temps encore. Le prieuré est ensuite annexé à la cure de Bourg, dépendante de Saints Geosmes.



L'église Saint Hilaire

En même temps que ce déclin, une autre église est édifée au XIII^e siècle lorsque le village devient paroisse curiale. Dédée à Saint Hilaire, son premier prêtre nommé à Bourg est un certain Barthélémy, prieur curé en 1291. A l'origine l'église d'une grande simplicité a subi des réparations, remaniements, embellissement qui l'ont modifiée de manière importante.

De nombreux escaliers, un long couloir sombre et humide rendaient l'accès difficile. De style classique, le chœur tourné vers l'est, l'église était divisée en trois parties : le clocher, la nef et le chœur terminé par la sacristie.

Un second bâtiment rectangulaire accolé à la nef servait de chapelle. Elle en était séparée par une grille en fer forgé. Couverte d'un plancher en chêne, positionnée plein sud, deux fenêtres l'éclairaient, créant une atmosphère propice à la prière. Le petit autel était dédié à l'Immaculée Conception, souvenir d'une confrérie créée en l'honneur de Notre Dame de la Conception dont la paroisse était le siège depuis 1393.

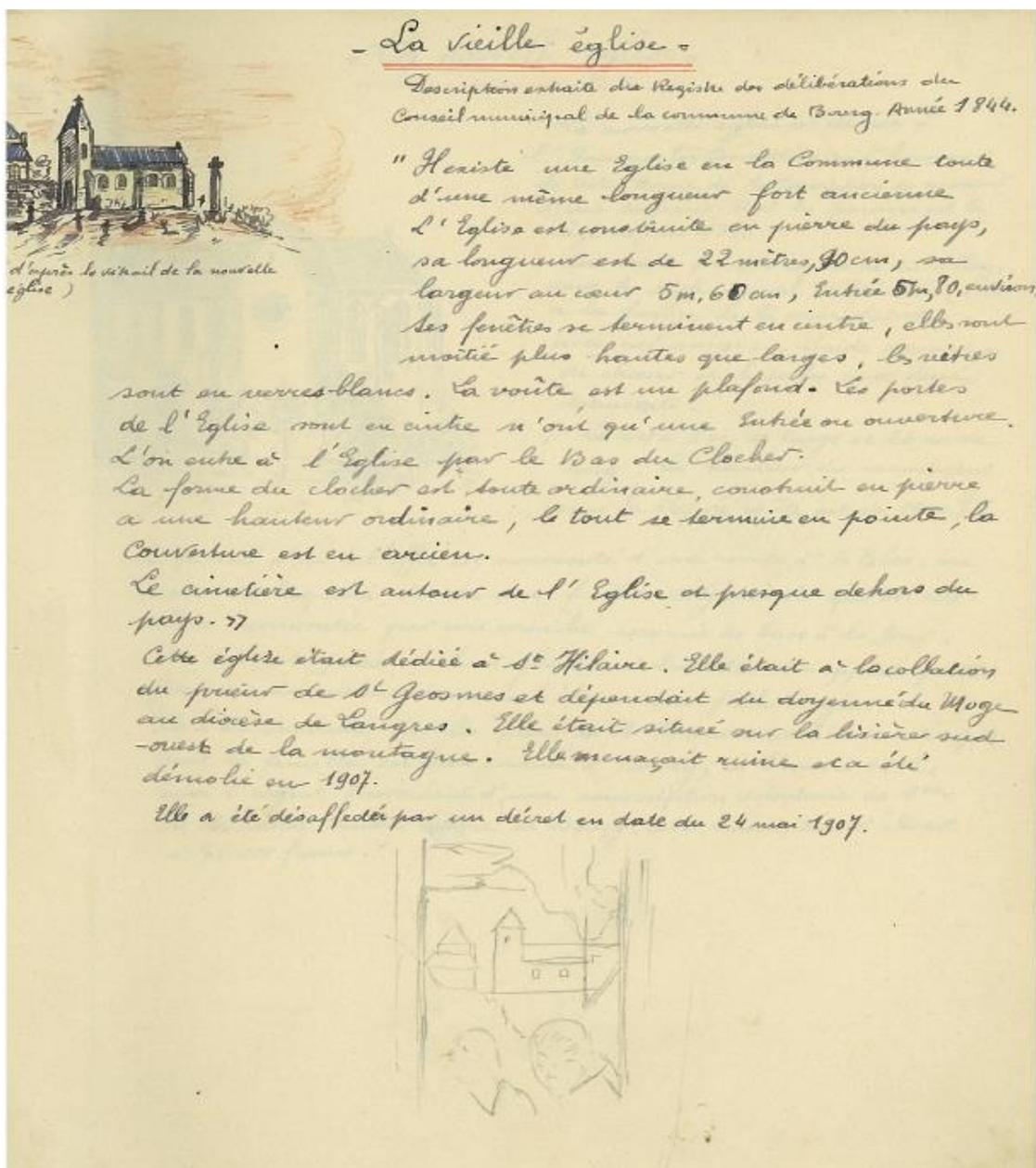
Rien ne sépare la nef du chœur, quatre fenêtres largement évasées laissaient entrer la lumière. Un plafond en lambris de bois dissimulait la charpente. Le chœur était le plus beau, le plus décoré, le plus respectable. Un maître autel au retable revêtait tout le mur du fond : une architecture exceptionnelle réalisée en 1792 par Etienne Arbellier, grand sculpteur, renommé à Langres.

Les registres du conseil municipal de Bourg nous renseignent : en septembre 1810, il s'agit de se préoccuper de la couverture de l'église. En mai 1830, on parle de la reconstruction et de l'élévation de la tour de l'église.

En mai 1885, le maire Monsieur Hudelet présente le devis des travaux à effectuer. Le conseil municipal vote le déblocage des crédits nécessaires : les travaux ne sont pas réalisés. Le maire fait du « rafistolage » qui se fait coup par coup de manière improvisée.

Le culte y a été célébré jusqu'en septembre 1894. En effet, les registres paroissiaux témoignent d'une dernière grande cérémonie, un mariage le 7 mai 1894.

Le 24 mai 1907, un arrêté du ministre des cultes prononce la désaffectation de l'église. Entre 1907 et 1910, elle a été entièrement démolie. Les contreforts restent visibles dans le mur d'enceinte du cimetière.



L'église Notre Dame

Le lancement de la souscription pour une nouvelle église a lieu le 19 juin 1892. Elle est donc construite grâce aux dons des habitants dont Mr Hudelet Constant, maire de la commune pendant une cinquantaine d'années, et son épouse qui offrent 76 000 F. En effet, ils ont hérité d'une importante fortune. Leur foi, solide et profonde, a sans doute guidé leur choix.

Cette église a été construite entre 1892 et 1894, elle est consacrée à Notre Dame le 8 septembre 1894, jour dédié à la Nativité de Notre Dame, par Monseigneur Larue assisté de deux vicaires généraux et de nombreux autres ecclésiastiques. La cérémonie débute à 8h, se termine à 12h15, suivie d'un grand banquet.

Au centre du village, elle jouxte la mairie, se dresse entre les deux rues principales. Le porche d'entrée est séparé de la rue par une cour bordée de grilles en fer forgé.



L'architecte Langrois, Henry-Rodolphe Brocard, habitant de Bourg et président de la Société Historique et Archéologique de Langres, fait le choix d'un style néo-gothique sans fioriture, dans un dessin équilibré. Il y met tout son art. Ses plans comportent une trentaine de feuilles 70 x 35 cm, aucun détail n'est délaissé, ne serait-ce que le plus infime : par exemple, le bouton de la porte de la sacristie est décrit avec minutie.

A suivre

Un FT17 à BEAUNE

Qui aurait pensé qu'un jour la reproduction du char FT17 serait exposée à l'Historial de la Mémoire et de l'Amitié Franco-Américaine de Beaune ?

Ce char FT17 a été fabriqué à la taille réelle par des bénévoles de Bourg en 2017 pour fêter le centenaire de la création du camp américain commandé par George Patton, à l'époque capitaine.



Depuis, il voyage au gré des diverses expositions historiques de la région : Bar-sur-Aube dans l'Aube, Merceuil, demandé par le Souvenir Français de Beaune pour le 11 novembre 2018, puis à Esnoms au Val demandé par le Souvenir Français de Longeau et enfin au mémorial Charles De Gaulle de Colombey-les-Deux-Eglises en 2020.

Cette année, le char FT17 vient de partir pour l'Historial de la Mémoire et de l'Amitié Franco-Américaine de Beaune. L'association « Les Compagnons de la Mémoire » est venue le chercher pour qu'il y soit exposé durant un an, voire plus.

Voici une anecdote qui s'est produite courant février 2024, le jour du départ pour Beaune dans le courant de l'après-midi : à la sortie de l'autoroute au péage de Beaune, les douanes présentes sont intriguées par le convoi. Elles demandent des explications au conducteur sur cette étrange situation. A la suite des commentaires fournis, ils ont été enchantés et admiratifs devant la copie parfaite de ce véhicule hors norme qu'est le char FT17 fabriqué dans un hangar mis à disposition par un agriculteur à la retraite, à Bourg durant le printemps et l'été 2017, par des bénévoles motivés.

Le lieutenant-colonel Philippe Lucas nous apporte les précisions suivantes : L'HISTORIAL est ouvert tous les mercredis et dimanche de 14 h 30 à 16 h 30 et sur rendez-vous pour les scolaires et les groupes. Il est situé 23, rue du Docteur Tassin à Beaune.

Il abrite notamment des collections relatives à la présence militaire américaine de 1917 à 1919 à Beaune (Hospital Center en 1918 et American Expeditionary Force University en 1919) : le camp U.S. s'étendait sur 161 hectares, 629 baraquements en béton, pierres, briques, bois et bâches. 13500 patients américains ont été accueillis à l'Hospital Center pour blessures de guerre, typhoïde, méningite et grippe espagnole. Il y eut 226 morts américains inhumés à Beaune, puis à partir de 1921 ré-inhumés aux USA ou dans les 8 cimetières U.S. en France dédiés à la première guerre mondiale.

En 1919, Beaune devient la plus grande université de langue anglaise au monde avec 10500 soldats étudiants américains (11 disciplines, 19 terrains de baseball, une bibliothèque avec 30000 volumes, 7 avions)

Le lieutenant-colonel Lucas nous informe que : « Les 11 et 12 mai 2024 nous vivrons à l'heure américaine à l'HISTORIAL avec les BEAUNE AMERICAN DAYS » (ambiance multi-époques et intergénérationnelle) camp U.S. 1944 avec véhicules militaires U.S. et français de la 2^{ème} guerre mondiale, voitures et motos civiles U.S., shows, concerts, animations diverses ...



L'HISTORIAL a rouvert ses portes après plusieurs mois de travaux.

Le lieutenant-colonel Lucas nous précise que le camp U.S. installé à Bourg en 1917 s'appelait CHAMBERLAIN CAMP et était constitué des 326^{ème} et 327^{ème} TANK BATAILIONS formant la 304^{ème} TANK BRIGADE.

La réalisation de taille réelle du Char FT17 a vu le jour grâce au projet de labellisation dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale. La commune et l'association Bourg Patrimoine et Traditions ayant obtenu le label, les bénévoles ont mis en place un chantier participatif pour mener à bien ce projet.

Les décisions du conseil

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2023

2023_46 - Approbation du Procès-Verbal du 06 octobre 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2023.

2023_47 - CC du Grand Langres : Convention de Service Commun Service Travaux Territoire de Neuilly l'Evêque

A la suite de demandes des communes initialement membres du SIVOM et d'autres communes de la CCGL, il est aujourd'hui proposé d'adhérer à ce service pour les missions dédiées aux communes membres du périmètre 2, à savoir :

- Espaces Verts : élagage au lamier
- Espaces Verts : broyage de végétaux
- Réseaux AEP : mesure de débit sur poteau Incendie
- Voiries : marquage au sol.

Les communes utilisatrices du service se voient imputer une partie de leur attribution de compensation versée par la CCGL.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal :

- Décide d'approuver la création d'un service commun « Centre technique intercommunal de Neuilly l'Evêque » à compter du 02/01/2024 ;
- Approuve la convention de service commun,
- Autorise le Maire à la signer.

9 voix pour

2023_48 - SDED 52 : Demande adhésion SIE de Leffonds - Richebourg - Semoutiers et modifications statutaires

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Syndicat des Eaux (SIE) de Leffonds – Richebourg - Semoutiers du 26 juin 2023 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC » au 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à la demande d'adhésion du SIE de Leffonds – Richebourg - Semoutiers au SDED52 aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération

9 voix pour

2023_49 - Zones d'accélération des EnR : identification des zones

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables (ZAER). Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

Considérant la délibération n°2023-43-1 du 06 octobre 2023.

Considérant la note ainsi que la cartographie produite par le bureau d'étude Initiative concernant l'éolien, le photovoltaïque au sol et en toiture ainsi que la géothermie sachant que la méthanisation a été exclue.

Pour permettre la délimitation et l'identification des zones d'accélération, il convient d'organiser une concertation du public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'organiser une consultation publique en mairie aux jours et heures de la permanence de la Maire;
- décide de supprimer la zone d'accélération concernant l'éolien.

9 voix pour

2023_50 - Budget Eau et Assainissement : DBM - Travaux en cours

Considérant que les travaux de la réalisation d'une conduite en AEP côté de Cherrey sont en cours et ne seront pas terminés en 2023.

Considérant que les crédits votés au budget étaient imputés au chapitre 21 ;

Considérant qu'aucun crédit au chapitre 23 n'a été ouvert, il convient donc de proposer la décision modificative budgétaire suivante :

52062 Code INSEE	BOURG SCE EAUX/ASST - BOURG - 136 02-	DM n°1 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné

TRAVAUX EN COURS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2158-108 : CREATION CONDUITE AEP COTE CHERREY	9 970.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 970.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-15-108 : CREATION CONDUITE AEP COTE CHERREY	0.00 €	9 970.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	9 970.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	9 970.00 €	9 970.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la décision modificative budgétaire proposée ci-dessus.

9 voix pour

2023_51 - Budget Eau et Assainissement : Tarif Eau et Assainissement 2023/2024

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs annuels appliqués pour l'année 2022/2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **qu'à partir du 01/04/2024** :

- De modifier les tarifs annuels d'eau et d'assainissement comme suit :
- EAU :
 - Abonnement _____ : 50,00 € (*inchangé*)
 - Par m3 d'eau _____ : 1,35 €/m3 (*1,30€ pour la période 2022/2023*)
 - Enlèvement compteur _ : 80,00 € (*inchangé*)
- ASSAINISSEMENT :
 - Abonnement _____ : 30,00 € (*inchangé*)
 - Par m3 d'eau utilisée __ : 0,75 € (*0,70€ pour la période 2022/2023*)

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles

9 voix pour

2023_53 - Budget Communal : Tarif Location Tables et Bancs 2024

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs - Location Tables et Bancs - appliqués en 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs de location des tables et bancs pour l'année 2024, qui sont :

Nombre de Tables et bancs	Habitants et Associations de Bourg	Personnes et Associations Extérieures
1 - 2	5 €	10 €
3 - 6	10 €	20 €
5 - 10	20 €	40 €

9 voix pour

2023_54 - Budget Communal : Tarif Location Mange Debout 2024

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs - Location Mange-Debout appliqués en 2023.

Le Conseil Municipal décide :

- de reconduire les tarifs de location des Mange-debout pour l'année 2024.
 - Habitant du village ___ : 5 € l'unité
 - Personne extérieure ___ : 10 € l'unité

9 voix pour

2023_55 - Budget Communal : APCR : Modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Réactualiser l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP), selon les montants fixés dans le tableau ci-après, pour les travaux d'effacement des réseaux aériens qui s'élève à un montant à la charge de la commune à :
- Tranche 1 = 195 950 €
- Tranche 2 = 129 350 €

Soit un total de : 325 300 €

En 2023

Libellé	N° AP/CP	Montant AP	CP prévu 2023	CP prévu 2024	CP prévu 2025
Effacement réseau Aérien	2021-01	325 300,00 €	51 869,30 €	136 715,35 €	136 715,35 €

En 2024

Libellé	N° AP/CP	Montant AP	CP prévu 2024	CP prévu 2025	CP prévu 2026
Effacement réseau Aérien	2021-01	325 300,00 €	51 869,30 €	136 715,35 €	136 715,35 €

9 voix pour

2023_57 - Recensement : Indemnité Agent recenseur

Un coordinateur communal ainsi qu'un agent recenseur devront être nommés.

Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Monsieur le Maire indique que l'INSEE attribue à la commune une dotation forfaitaire de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer :

- la rémunération de l'agent recenseur à hauteur de la dotation de l'état;
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire et notamment l'arrêté de nomination de l'agent recenseur.

9 voix pour

Questions diverses

▪ Litige PC 052 062 23 S0002 :

La commune ne souhaite pas engager une médiation amiable.

▪ SDED 52 –Luminaires :

Le début des travaux débutera fin du premier trimestre.

Avant tout commencement de travaux chez les particuliers, le SDED 52 entrera en relation avec chacun afin d'exposer les modalités des travaux sur la partie privée de chaque propriétaire. Ceci afin de permettre une validation des travaux entre le propriétaire et le SDED 52.

▪ Recensement de la population :

Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

▪ Salle de convivialité :

Des travaux de peinture vont être réalisés.

▪ Vœux :

La cérémonie des Vœux 2024 aura lieu dimanche 07 janvier 2024 à 11h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2024

2024_01 - Approbation du Procès-Verbal du 15 décembre 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023

10 voix pour

2024_02 - BP Commune - Approbation du Compte Financier Unique 2023

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Bourg s'est portée candidate pour l'expérimentation. Cela a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2022 pour le budget communal 13600.

L'expérimentation du compte financier unique concerne les budgets suivants :

- 13600 – Budget Communal
- 13602 – Budget Eau et Assainissement

L'objectif du ministère de la Cohésion des Territoires est de généraliser le fonctionnement du Compte Financier Unique et de la nomenclature comptable M57 à l'horizon 2024.

Monsieur THIEBAUD Dominique ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christine GRANDVUILLEMIN, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2023, lequel peut se résumer ainsi :

	Budget principal 13600	Budget SEA 13602
RESULTATS INVESTISSEMENT		
DEPENSES	83 451,59 €	37 341,95 €
RECETTES	209 168,40 €	15 360,51 €
Résultat de l'exercice 2023	125 716,81 €	- 21 981,44 €
Restes à réaliser	24 479,00 €	4 047,00 €
REPORT 2022	39 690,45 €	- 1 106,80 €
RESULTAT DE CLOTURE	165 407,26 €	- 19 041,24 €
RESULTATS FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	94 109,20 €	17 087,51 €
RECETTES	104 486,68 €	26 480,68 €
Résultat de l'exercice 2023	10 377,48 €	9 393,17 €
REPORT 2022	52 931,56 €	16 353,71 €
RESULTAT DE CLOTURE	63 309,04 €	25 746,88 €
Résultat Globalisé (Invnt - Fct) Exercice 2023	228 716,30 €	6 705,64 €

- Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du Compte Financier Unique (relatives au report) nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- Approuve et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 voix pour

1 non-participant : M THIEBAUD Dominique

1 absent : Mme LOISEAU Pascale (représentée)

La commune de Bourg s'est portée candidate pour l'expérimentation. Cela a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 pour le budget communal 13600.

L'expérimentation du compte financier unique concerne les budgets suivants :

- 13600 – Budget Communal
- 13602 – Budget Eau et Assainissement

L'objectif du ministère de la Cohésion des Territoires est de généraliser le fonctionnement du Compte Financier Unique et de la nomenclature comptable M57 à l'horizon 2024.

Monsieur THIEBAUD Dominique ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christine GRANDVUILLEMIN, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2023, lequel peut se résumer ainsi :

	Budget principal 13600	Budget SEA 13602
RESULTATS INVESTISSEMENT		
DEPENSES	83 451,59 €	37 341,95 €
RECETTES	209 168,40 €	15 360,51 €
Résultat de l'exercice 2023	125 716,81 €	- 21 981,44 €
Restes à réaliser	24 479,00 €	4 047,00 €
REPORT 2022	39 690,45 €	- 1 106,80 €
RESULTAT DE CLOTURE	165 407,26 €	- 19 041,24 €
RESULTATS FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	94 109,20 €	17 087,51 €
RECETTES	104 486,68 €	26 480,68 €
Résultat de l'exercice 2023	10 377,48 €	9 393,17 €
REPORT 2022	52 931,56 €	16 353,71 €
RESULTAT DE CLOTURE	63 309,04 €	25 746,88 €
Résultat Globalisé (Invt - Fct) Exercice 2023	228 716,30 €	6 705,64 €

- Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du Compte Financier Unique (relatives au report) nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- Approuve et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 voix pour

1 non-participant : M THIEBAUD Dominique

1 absent : Mme LOISEAU Pascale (représentée)

2024_04 - Affectation des Résultats - BP Commune et SEA

Monsieur Le Maire rappelle les résultats du Compte Financier Unique qui se décompose comme suit :

	Budget principal	Budget SEA sans modification
	13600	13602
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice	10 377,48 €	9 393,17 €
B - Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du compte administratif N-1</i>	52 931,56 €	16 353,71 €
C - Résultat à affecter <i>= A + B (hors restes à réaliser)</i> <i>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	63 309,04 €	25 746,88 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement <i>D001 (si déficit)</i> <i>R001 (si excédent)</i>	165 407,26 € - 165 407,26 €	- 23 088,24 € - 23 088,24 €
E - Solde des Restes à réaliser d'investissement (3) <i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement (1)</i>	24 479,00 €	4 047,00 €
F - Besoin de financement <i>F = D+E</i>	- €	- 19 041,24 €
C - AFFECTATION		
G - Affectation en réserve en investissement R 1068	- €	- 19 041,24 €
<i>G = au minimum couverture du besoin de financement</i>		
H - Report de fonctionnement (2) R 002	63 309,04 €	6 705,64 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	- €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter les résultats tel indiqué ci-dessus.

10 voix pour

2024_05 - BP Commune - Approbation Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l'année 2024 présenté par Monsieur le Maire. Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section Fonctionnement :

TOTAL DEPENSES 2024	166 328,54 €
TOTAL RECETTES 2024	166 328,54 €

Section Investissement :

TOTAL DEPENSES 2024	206 708,26 €
TOTAL RECETTES 2024	206 708,26 €

10 voix pour

2024_06 - BP SEA - Approbation Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal examine le budget primitif Eau et Assainissement pour l'année 2024 présenté par Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section Fonctionnement :

TOTAL DEPENSES 2024	36 779,64 €
TOTAL RECETTES 2024	36 779,64 €

Section Investissement :

TOTAL DEPENSES 2024	61 883,24 €
TOTAL RECETTES 2024	61 883,24 €

10 voix pour

2024_07 - Fiscalité : Taux Imposition 2024

Monsieur Le Maire rappelle les taux de 2023 :

- Taxe Foncier Bâti : 37,72 %
- Taxe Foncier non Bâti : 21,98 %
- Taxe sur les résidences secondaires : 14.76 %

Produit attendu : 62 629 €

Après analyse et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2024 à hauteur de 2 %, soit :

- Taxe Foncier Bâti : 38,47 %
- Taxe Foncier non Bâti : 22,41 %
- Taxe sur les résidences secondaires : 15,06 %

Produit attendu : 63 881 €

10 voix pour

2024_08 - Lagunage : Etudes Curage

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 09 juin 2023 n°2023_30 concernant le recyclage des boues du lagunage.

Monsieur Le Maire informe que des demandes devis ont été effectuées auprès de trois organismes.

Monsieur Le Maire donne lecture des devis reçus pour les études d'analyses des boues et pour l'étude préalable du recyclage des boues.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis concernant l'étude préalable du recyclage des boues d'un montant de 5 201.98 € H.T.
- d'accepter les devis concernant la réalisation d'étude bathymétrique et des analyses des boues des lagunes de :
 - Bourg d'un montant de : 2 619 € H.T.
 - Andilly-en-Bassigny d'un montant de : 2 619 € H.T.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aides financières ainsi que pour le compte de la commune d'Andilly-en-Bassigny auprès des différents financeurs.

10 voix pour

2024_09 - Travaux : Conduite AEP Cote Cherrey

Vu la délibération n° du 10 mars 2023

Monsieur le Maire informe que des travaux des travaux d'adduction en eau potable en Côte de Cherrey ont été réalisés

Toutefois il informe qu'il conviendrait de créer une nouvelle conduite en bordure des habitations afin de permettre l'alimentation en eau potable les habitations Côte de Cherrey

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'effectuer les travaux de création d'une conduite Côte de Cherrey;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aides auprès des financeurs ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

10 voix pour

2024_10 - Zones d'accélération des EnR : Définition des zones

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables (ZAER). Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

Les communes identifient les ZAER par délibération du conseil municipal, après concertation du public, selon les modalités qu'elles déterminent librement.

D'après l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération :

- Le Conseil Municipal a organisé une information de concertation publique du 03 janvier au 24 janvier. Cette concertation a donné les résultats suivants : aucune demande de renseignement.
- Un débat sera organisé par la Communauté de communes du Grand Langres au début de l'année 2024 afin de vérifier la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire.

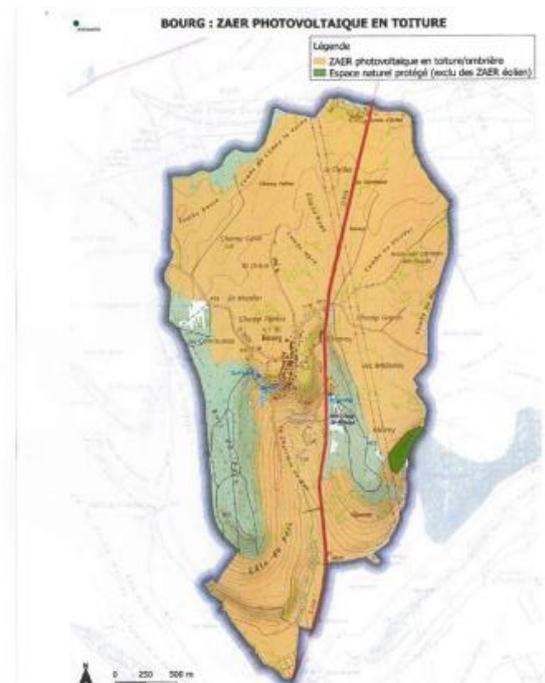
Au regard de ces éléments, il vous est proposé de retenir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies :

- solaire photovoltaïque en toiture : parcelles présentées sur la carte en annexe n°1
- solaire photovoltaïque au sol : parcelles présentées sur la carte en annexe n°2
- géothermie : parcelles présentées sur la carte en annexe n°3
- Pas de ZAER pour l'éolien et pour la méthanisation

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Identifie les zones d'accélération visées précédemment.
- Charge le Maire de les transmettre au référent préfectoral et à la Communauté de Communes du Grand Langres et au PETR du Pays de Langres.

10 voix pour



2024_11 - Pouvoir de Police de la publicité

Vu l'article 17 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 (climat et résilience) décentralise le pouvoir de police de la publicité au profit de tous les maires au 1^{er} Janvier 2024 ou, dans certains cas, aux présidents d'EPCI. Ce pouvoir de police a notamment pour objet :

- L'instructions des demandes d'autorisations préalables et la réception des déclarations préalables à l'installation, la modification et au remplacement des publicités, des pré-enseignes et des enseignes (art. L581-9) ;
- Le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire (art. L581-26) ;
- De mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions, de prononcer des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et de porter l'infraction à la connaissance de la justice pénale (art L581-27 à 33)

Monsieur Le Maire exerce ce pouvoir de police depuis le 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 1^{er} juin 2024.

Avant le 1^{er} juillet 2024, il y a une faculté d'opposition des maires à ce transfert de pouvoir de police.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas transférer le pouvoir de police en matière de publicité au Président de la Communauté de Communes du Grand Langres.

10 voix pour

Questions diverses

- **Elections européennes :**
Elles auront lieu dimanche 9 juin 2024

TABLEAU DES TOURS DE GARDE DU SCRUTIN DU 9 juin 2024

	Elections Européennes	
De 8H à 10H30	THIEBAUD Dominique	DOS SANTOS Ernest
De 10H30 à 13h	THIVET Juliette	MOUSSUS Aleth
De 13H à 15h30	GRANDVUILLEMIN Christine	BROUILLARD Francis
De 15h30 à 18h	HOGNON Eric	LOISEAU Pascale
De 18H à 20H	GOUTRY Laurent	THIEBAUD Dominique

- **Energies renouvelables :**
Un projet agri-voltaïque sur les communes de Bourg et Cohons est envisagé.

2024_12 - Approbation du Procès-Verbal du 23 février 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 février 2024 à l'approbation des conseillers municipaux. Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 23 février 2024

10 voix pour

2024_13 - Agri-voltaïque : Etudes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une étude de faisabilité en vue du développement d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune proposé par la société Eléments, destiné à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, et qui serait injecté sur le réseau électrique ;

Considérant que la société ELEMENTS souhaite obtenir l'accord du conseil municipal en vue de réaliser des études de faisabilité (études techniques : accès, raccordement, gisement solaire, études environnementales : faune, flore, paysage, acoustique, etc.), études foncières, études techniques et environnementales, ainsi que toutes démarches permettant le développement effectif d'un projet photovoltaïque sur le territoire de la commune ;

Considérant qu'à l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet d'implantation par ELEMENTS auprès du Conseil Municipal, des services de l'Etat et des propriétaires, le dépôt des demandes d'autorisations sera réalisé.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable pour que la société Eléments réalise en exclusivité le développement d'un projet de parc Agrivoltaïque sur le territoire de la commune.
- Autorise ELEMENTS à procéder aux demandes et déclarations administratives nécessaires au développement du projet : consultations des services de l'état et gestionnaires de servitudes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société ELEMENTS tout document relatif au projet et tout acte s'y rapportant.

9 voix pour

1 voix contre : Mme LOISEAU Pascale

2024_14 - DBM : Chapitre 012

Vu le vote du budget de la Commune-code Hélios : 13600 pour l'année en cours,

Considérant le recensement de la population, il convient de prévoir des crédits suffisants au Chapitre 012 afin d'honorer le traitement forfaitaire de l'agent recenseur ainsi que les charges correspondantes ;

Il convient donc de proposer la décision budgétaire modificative suivante :

Section de Fonctionnement :

- Article 615221 : - 600 €
- Article 633 : + 600 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la proposition de décision modificative budgétaire.

10 voix pour

2024_15 - Approbation du Procès-Verbal du 22 mars 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024 à l'approbation des conseillers municipaux. Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024.

10 voix pour

2024_16 - SDED 52 : Travaux Enfouissement Réseaux Aériens

Monsieur le Maire informe que les travaux d'effacement des réseaux aériens de la tranche 1 vont bientôt débuter.

Dans un premier temps, il donne lecture de la convention financière transmise par le SDED 52 relative à ces travaux et rappelle que cet effacement aérien concerne le réseau téléphonique et l'éclairage public.

Dans un second temps, il donne lecture de la convention de servitude de distribution publique d'électricité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'estimation définitive de la part communale soit 234 059 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ces deux conventions et tout document s'y afférant.

10 voix pour

2024_17 - Service facturier : renouvellement de la convention constitutive du SFACT

Monsieur Le Maire rappelle la délibération pris le 22 décembre 2017 relative à l'adhésion de la commune de de Bourg au Service facturier de Langres.

Le service facturier a pour objectif :

- la maîtrise des délais de paiement,
- l'amélioration de la qualité du mandatement,
- la professionnalisation de la comptabilité,
- la participation à la fiabilisation du processus de la dépense

A cet effet, une convention constitutive prévoyant l'ensemble des aspects organisationnels du SFACT de Langres a été signée le 29 août 2018 ; elle a fait l'objet de quatre avenants étendant le périmètre du SFACT.

Au terme de trois années d'application, une négociation a été entamée entre les parties afin de rénover cette convention et de préparer l'extension du SFACT à de nouvelles collectivités.

La présente convention constitutive intègrera le résultat de cette négociation et annulera et remplacera la convention précédente du 29 août 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la nouvelle convention constitutive du Service facturier.

10 voix pour

2024_18 - Eau et Assainissement : Motion transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Grand Langres

Monsieur Le Maire donne lecture de la motion d'opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Grand Langres au 1^{er} janvier 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la motion d'opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes du Grand Langres au 1^{er} janvier 2026.

10 voix pour

2024_19 - Captage : Animation Agricole 2024

Monsieur Le Maire informe que la procédure des captages doit être poursuivies et donne lecture du devis reçu pour l'animation agricole des captages.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre les travaux de protection des captages ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aide financière auprès des financeurs :

Opération 9 : Animation Agricole du Captage 2024

Montant H.T. de l'opération	11 199,00 €
Montant TTC de l'opération	13 438,80 €

PLAN DE FINANCEMENT

	Taux demandé	Montant demandé H.T.
Département	10%	1 119,90 €
Agence de l'Eau	70%	7 839,30 €
Total Aides		8 959,20 €
Commune	20%	2 239,80 €
Total Aides	100%	11 199,00 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

10 voix pour

2024_20 - Tarif Location salle de Convivialité

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs fixés pour la location de la salle de Convivialité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de modifier les tarifs concernant la location de la salle polyvalente, de la façon suivante, à compter du **01/09/2024** :
 - Pour les habitants de BOURG _____ : 135 € le week-end
 - Pour les Associations de BOURG ____ : 30 €
 - Pour les extérieurs au village _____ : 220 € le week-end au lieu de 195 €
 - Pour location, maxi 4 heures _____ : 60 €
- de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement comme suit :
 - Couvert _____ : 0,75 €
 - Chaises _____ : 18,30 €
 - Table _____ : 183,00 €
 - Assiette _____ : 4,00 €
 - Verre _____ : 1,50 €
 - Plat _____ : 12,20 €
 - Radiateur à inertie ____ : 700 €
 - Mange debout _____ : 50 €
- de reconduire l'instauration lors des locations de la salle de convivialité une caution d'un montant de 300 € pour toutes les personnes extérieures à la commune.

10 voix pour

2024_21 - Urbanisme : Modification PLU de Cohons

Monsieur Le Maire donne lecture d'une demande de modification simplifiée du PLU de Cohons (52) reçue de la Communauté de Communes Auberive, Vingeanne et Montsaugonnais.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet :

- Un avis favorable pour modifier le PLU de Cohons.

10 voix pour

2024_22 - Redevance Occupation du Domaine Public : Orange

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2024 :
 - 48.27 € par kilomètre et par artère en souterrain,
 - 64.36 € par kilomètre et par artère en aérien,
- Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.
- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- De charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

10 voix pour

2024_23 - CC du Grand Langres : CLECT - Compétence Mobilité

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport de présentation de la compétence mobilité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet :

- Un avis favorable concernant le rapport de présentation de la compétence mobilité.

10 voix pour

Questions diverses

- **Composteurs Individuels :**

Le SDED 52 propose des composteurs aux tarifs de 30 € et 40 € en fonction des volumes.

Les bons de commande seront à retirer et déposer pour achat groupé (minimum 10 composteurs) auprès de la Mairie.

Voir ci-après modèle de bon de commande





FORMULAIRE DE COMMANDE D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL EN BOIS



Préambule

Le tri des déchets de cuisine, des déchets de jardin et leur valorisation par compostage constitue un atout indéniable pour diminuer la production de déchets sur notre territoire et, dans cet esprit, la collectivité en charge de la collecte de vos déchets ménagers vous propose l'acquisition d'un composteur individuel.

A l'issue du processus de commande de votre composteur, d'un volume de 400 litres ou 600 litres selon votre besoin, la remise de votre équipement sera associée une sensibilisation de 15 minutes. Celle-ci vous permettra d'en savoir davantage sur les conditions de réussite d'un bon compost, un précieux allié pour votre jardin ou votre potager.

Mes informations

NOM : _____ Prénom : _____

Téléphone : _ _ - _ _ - _ _ - _ _ Courriel : _____

Adresse : _____

Code postal : _ _ _ _ _ Commune : _____

Mon choix de composteur en bois

Modèle 400 litres – 30 € OU Modèle 600 litres – 40€

Dimensions maximales :
largeur 790mm
profondeur 760mm
hauteur 890mm

Dimensions maximales :
largeur 890mm
profondeur 860mm
hauteur 990mm

Le règlement et la remise de mon composteur

A réception du formulaire, le Trésor public vous adressera un avis des sommes à payer. Votre règlement déclenchera l'organisation de la remise du composteur.

A cet effet, un agent vous contactera et conviendra, avec vous, du lieu et de la date de la remise de l'équipement et lors de laquelle 15 minutes seront nécessairement consacrées à une sensibilisation au compostage sous forme d'échanges. Les composteurs ne sont pas livrés au domicile des usagers.

Lors de l'instruction de la présente demande, un justificatif de domicile pourra vous être demandé.

J'accepte les conditions générales présentées ci-après.

Formulaire à transmettre par voie postale ou par courriel

- ✓ SDED 52 – 40 bis avenue Foch – 52 000 Chaumont
- ✓ sded52@sded52.fr

Signature

Les informations recueillies dans le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SDED 52. Elles sont conservées pendant 10 ans et ne seront jamais divulguées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez adresser votre demande par mail à sded52@sded52.fr pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données.



ZONE DE DISTRIBUTION : BOURG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates dépassant la limite de qualité. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener).	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE DE LA FONTAINE BLANCHE BOURG, SOURCE ECHENOT 2 BOURG. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BOURG), soit 160 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE BOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE BOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 65,1 mg/L Valeur maxi : 75 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 50 % Nombre de substances recherchées : 191 Valeur maxi : 0,101 microgramme/L (metolachlor noa 413173) Substance(s) non conforme(s) : metolachlor noa 413173 Année prise en compte : 2022
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L Année prise en compte : 2022

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eapotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 23/05/2024

UDI 052001570

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un Incident ? Des démarches à effectuer ?



**Vous êtes déjà 92
abonnés à l'application**



Application à télécharger gratuitement sur :



A retenir :

Mairie : - téléphone 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@grand-langres.fr permanence le mercredi de 14h à 18h

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor Public - perception de Langres : 03 25 87 06 62

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 43 30 (Marie Claude Gay)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-Claude Gay, Rouot Isabelle

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

Salle de convivialité : réservation : Gislaine André : 06 71 28 02 21 ou 03 25 88 81 76

Tarifs : habitants de **BOURG**: 135 € le week-end

Associations de **BOURG**: 30 €

Personnes **extérieures au village**: 220€ le week-end

Réunion **d'entreprise** 4 heures maxi : 60€

Transport à la demande par Tel N° 0 800 330 130 sur internet : <https://linggo.fr/mobilite-villages>

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)

Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.

Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.

Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois

Boulangers : la Longeoise le mercredi et samedi

INFOS +

Règles de bon voisinage : ça va mieux en le disant

La municipalité tient à rappeler quelques règles de bienséance et de respect du voisinage concernant le bruit, les horaires de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse, etc... ont été définis afin de ne pas être cause de gêne au voisinage, à savoir :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h00 à 19h30,
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



CF : arrêté préfectoral n°52-2023-04-00268

INFOS +

J'aime mon village,
J'aime mon chien,



Ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction :

Dominique Thiebaud - Pascale Loiseau - Aleth Moussus - Marylène Carbillet - Laurent Goutry - Marie Claude Gay